



Tel 05.57.25.49.16.

Fax 05.57.25.49.08

[secretariat.ifs@ch-libourne.fr](mailto:secretariat.ifs@ch-libourne.fr)

Dossier suivi par : TN/CB

Références à rappeler : T4 N1/2021/dossier inscription 08.02.2021

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
Centre Hospitalier de Libourne**

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
ADMISSION RENTREE 2021**

**Important : Cette inscription concerne exclusivement les candidats relevant de la formation professionnelle continue dont les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, en référence à l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.**

**Début des inscriptions : 04 janvier 2021**

**Clôture des inscriptions : 12 mars 2021**

**Tout dossier incomplet, non conforme (illisible...) ou adressé après la date de clôture ne sera pas traité (le cachet de la poste faisant foi).**

---

***Dossier à télécharger sur le site [www.ch-libourne.fr](http://www.ch-libourne.fr)  
(rubrique formation/formation infirmière)***

---

Contact :  
**IFSI CH LIBOURNE  
HOPITAL GARDEROSE**  
70 Rue des Réaux  
33500 Libourne  
05.57.25.49.16

Email : [secretariat.ifs@ch-libourne.fr](mailto:secretariat.ifs@ch-libourne.fr)

# SOMMAIRE

✓ <b>Calendrier des épreuves</b>	page 3
✓ <b>Inscription</b>	page 3
✓ <b>Candidats relevant de la formation professionnelle continue dont candidats aides-soignants ou auxiliaires de puériculture</b>	page 4
✓ <b>Prise en charge financière des études</b>	page 6
✓ <b>Informations importantes :</b> . <b>Les vaccinations obligatoires</b> . <b>Les attendus nationaux</b>	page 7
✓ <b>Annexe</b>	
Certificat médical de vaccinations	page 8
✓ <b>Fiche d'inscription</b>	page 9

## CALENDRIER DES ÉPREUVES

Épreuves écrites	06 avril 2021 à 10h00 (*)
Entretien	06 avril 2021 à partir de 14h00 (*)

Affichage des résultats : 27 mai 2021 à 14h00.

Date limite de confirmation d'inscription pour le candidat : 10 juin 2021.

## INSCRIPTION

14 IFSI constituent le regroupement de conventionnement avec l'université de Bordeaux (Cf : Liste des 14 IFSI sur site IFORM). Dans ce contexte, vous devez formaliser votre inscription aux épreuves auprès de l'IFSI d'admission de votre choix. Vous ne pouvez vous inscrire que dans l'un des 14 IFSI du regroupement de l'Université de Bordeaux.

Modalités inscriptions IFSI de Libourne :

⇒ **Le dossier d'inscription version papier est à retourner COMPLET par voie postale et au plus tard le 12 mars 2021** (cachet de la poste faisant foi) à :



Secrétariat IFSI Centre Hospitalier de Libourne – Hôpital Garderose  
70 rue des Réaux – 33500 Libourne

⇒ **Frais d'inscription au concours : 120 € (ne seront pas remboursés en cas de désistement et/ou d'absence aux épreuves ou tout autre motif).**

⇒ **Nombre de places** 25% (à confirmer) de 99 places sous couvert de report

⇒ **Date de la rentrée :** le 1<sup>er</sup> septembre 2021 (\*)

# CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DONT AIDES-SOIGNANTS ET/OU AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

( Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)

## Conditions requises :

Les candidats **doivent justifier de 3 ans d'exercice professionnel** en équivalent **temps plein** à la **date d'inscription aux épreuves de sélection, soit 4821 heures.**

## Constitution du dossier :

Fiche d'inscription à remplir en lettres capitales (ne pas plier).



*La rubrique diffusion des résultats sur Internet **non renseignée** vaut **accord de diffusion.***

- Une photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité : Carte d'Identité ou Passeport (le permis de conduire n'est pas recevable),
- Une photocopie des diplômes détenus,
- Un** certificat du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé(e) **de 3 ans précisant le temps de travail,**



Pour les salariés intérimaires ou multi-employeurs, **fournir une attestation unique par employeur (bulletins de salaires non acceptés),**

- Les attestations de formations continues,
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- 1 enveloppe auto-adhésive format 23X16 cm ou ½ A4 libellée à vos nom et adresse, affranchies au tarif en vigueur 20 g (rapide) en recommandé avec accusé de réception,
- Un chèque de 120 € libellé à l'ordre du Trésor Public, montant des droits d'inscription au concours.

## Les épreuves de sélection (\*)

1° Un entretien de vingt minutes (\*) noté sur 20 points, portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, (cf : pièces constituant le dossier).

2° Une épreuve écrite notée sur 20 points (\*). Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve. La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. La sous-épreuve de calculs simples est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues au 1° et 2° du présent article est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves mentionnées aux 1° et 2°.

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme admis aux épreuves mentionnées aux 1° et 2°, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription prévue à l'article D. 612-1 du code de l'éducation.

**NB : Ces épreuves sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la situation sanitaire.**

**(\*) A confirmer selon le cadre réglementaire en vigueur**

# PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ETUDES

**Frais annuels de formation : non remboursables** (à titre indicatif, tarifs au 01/07/2019).

	Etudiant en formation initiale <sup>(1)</sup>	Candidat relevant de la formation continue <sup>(2)</sup>
Droits d'inscription	170,00 € (*)	
Frais de scolarité	7 500,00 € (*)	
Contribution vie étudiante CVEC	92 € (*)	x
Autres	Sur facturation et facultatif en fonction de la réglementation en vigueur.	

\* Montants susceptibles de modifications

**(1) Sont considérés « Etudiant en formation initiale » :**

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (cf : fiche inscription, attestation à fournir)
- Dans le cas d'une rupture conventionnelle de contrat le candidat doit justifier d'un refus de prise en charge financière et être inscrit à Pôle Emploi (cf : fiche inscription, attestation à fournir)
- Bénéficiaires du RSA

**(2) Sont considérés candidats relevant de la formation continue :**

- Les candidats en reconversion professionnelle salariés ou non

**Dans ce contexte deux modes de financement existent :**

- La promotion professionnelle : dossier à constituer auprès de votre employeur
- La prise en charge par un organisme financeur du type CIF (Transition Pro, UNIFAF, ANFH...)

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### → L'admission définitive est subordonnée à des vaccinations obligatoires :

Au plus tard le jour de la rentrée, il est exigé **un certificat médical** de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié).

**Ne pourront être admis en stage d'octobre, que les étudiants pouvant justifier des deux premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.**

**N'attendez pas les résultats du concours, faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et compromettre la mise en stage.**

### → Ne pourront être admis à poursuivre la formation les étudiants dont le dossier administratif est incomplet.

**NB : Une attention toute particulière doit être portée sur le schéma vaccinal de l'hépatite B.**

### La couverture immunitaire est justifiée par un dosage des Ac anti-HBs.

### → Les attendus nationaux :

Pour les formations en soins infirmiers, on peut lire **5 attendus nationaux** dans l'Arrêté du 3 janvier 2019 :

- **Intérêt pour les questions sanitaires et sociales.** Tu dois présenter des connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social et social. Avoir une connaissance du métier et un sens de l'intérêt général ;
- **Qualités humaines et capacités relationnelles.** Il est requis de faire preuve d'attention à l'autre, aptitude à collaborer et à travailler en équipe. L'aptitude à échanger et communiquer avec autrui est indispensable. Il est aussi attendu une pratique des outils numériques, et une capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère ;
- **Compétences en matière d'expression écrite et orale :** bonne maîtrise du Français et du langage écrit et oral ;
- **Aptitude à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique.** Pour réussir, tu dois savoir rechercher, sélectionner, organiser ou encore restituer de l'information scientifique. L'aptitude à produire un raisonnement logique est aussi importante
- **Compétences organisationnelles et savoir être.** Rigueur, méthode, assiduité, capacité à prioriser les tâches et une autonomie dans le travail sont aussi nécessaires.



## - Inscription des étudiants en santé - Fiche médicale à valider par un médecin

Filière universitaire : ..... NOM : ..... NOM de naissance : .....  
 Médecine  
 Odontologie  
 Pharmacie  
 Sage-femme  
Prénom : ..... Date de naissance : .. / .. / ....  
Tél. : ..... Email : .....  
ou Institut de formation : ..... Département de naissance : ..... Code postal lieu de résidence : .....  
Année d'admission : ..... Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger : .....

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux. **Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par votre médecin sauf si le carnet de vaccination électronique a été créé sur [www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net) et validé par un professionnel de santé. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats\*\* , en même temps que votre dossier d'inscription (article L3111.4 du Code de la Santé Publique).**

Si carnet de vaccination électronique créé et validé par un professionnel de santé : code de partage

Le médecin n'a rien de plus à compléter. Joindre uniquement les résultats demandés sous pli confidentiel.

### Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)\* / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPCa)

Rappel dTPCa si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années (respecter un délai de 1 mois après le dernier dTP). Lors des rappels à âge fixe (25, 45 et 65 ans), sera réalisé systématiquement un dTPCa.

Dernier rappel dTP => Date : .. / .. / .... Nom : ..... Dernier rappel dTcaP => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Hépatite B\*

Joindre les résultats sérologiques quelle que soit la date\*\*

Rappel des conditions d'immunisation :

- 1) Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)
- 2) Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif (si schéma vaccinal complet)

Les différents schémas complets :

- soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3<sup>ème</sup> au moins 5 mois après la 2<sup>ème</sup> dose
- soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois
- soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an } avec un vaccin contre l'hépatite B dosé à 20 µg
- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- Troisième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- Injections supplémentaires => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Personnes nées avant 1980 :

- Antécédent de rougeole => Date : .. / .. / ....
- Pas d'antécédent de rougeole ou doute => vaccination 1 dose recommandée sans contrôle sérologique préalable

Personnes nées depuis 1980 :

- => vaccination 2 doses recommandées quels que soient les ATCD

Schéma vaccinal :

- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Varicelle

- Antécédent de maladie
- Pas d'antécédent ou doute

Si pas d'antécédent ou doute => Sérologie à faire  
Joindre le résultat\*\*

Si sérologie négative => Vaccination recommandée

- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Méningocoque C

Vaccination recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans inclus => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Tuberculose (vaccination non obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019) recueillir uniquement des éléments ci-dessous

#### BCG

=> Date : .. / .. / ....

#### Test tuberculinique (IDR) quelle que soit la date de réalisation

(une valeur de référence post-vaccinale est indispensable)

- Taille de l'induration en mm :

Je, soussigné Dr \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le :

Signature et cachet du praticien :

\* Obligatoire

\*\* Nous vous rappelons que tous les éléments demandés doivent être joints sous pli confidentiel.

